

<p>Date de convocation : 21/07/2022</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	---

Le vingt-huit juillet deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (16)

Excusés : Corinne BEAL (pouvoir à Patricia SOUCHON), Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Dimitri CLOT (pouvoir à F CHAUDIER), Pascal GOUY (pouvoir à Pierre DURIEUX), Pascale MERLE (pouvoir à Jean Paul GRANGE) (5)

Absents : Colette MORIN, Éric PARRAT (2)

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Programme voirie 2022

DCM 20220728-9

Monsieur Le Maire explique que la Commune de DUNIERES a consulté pour le marché de travaux pour la réalisation du programme voirie 2022.

7 entreprises ont répondu à la consultation :

- BROC TRAVAUX ROUTIERS
- BORNE TRAVAUX PUBLICS
- COLAS
- ID'VIA
- EIFFAGE ROUTE
- EUROVIA DALA
- MOULIN SAS

Critères classement : prix 70/100 – valeur technique : 30/100.

Il en ressort le tableau suivant :

AR Prefecture

043-214300873-20220728-DCM20220728_9-DE
Reçu le 02/08/2022
Publié le 02/08/2022

CLASSEMENT	CANDIDAT	OFFRE PRIX HT	NOTE PRIX / 70 PTS	NOTE TECHNIQUE / 30 PTS	TOTAL / 100 PTS
1	EUROVIA	51 944,70 €	70,00	26,00	96,00
2	EIFFAGE ROUTE	58 776,00 €	61,86	30,00	91,86
3	BORNE	57 225,00 €	63,54	26,00	89,54
4	COLAS	61 721,50 €	58,91	30,00	88,91
5	MOULIN	63 270,00 €	57,47	30,00	87,47
6	BROC TRAVAUX ROUTIERS	63 500,00 €	57,26	30,00	87,26
7	ID VIA	60 820,00 €	59,79	19,00	78,79

Le Conseil Municipal, à la majorité, (11 voix) (CONTRE : Marie Laure OUDIN, Isabelle MEYNET, Fanny MOURIER et son pouvoir ; ABSTENTIONS Robert VALLAT, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER et son pouvoir, Thierry SABOT, Pierrick MARCON),

- Décide d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA pour un montant total de 51 944.70 € HT ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tout document s'y rapportant ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20220728-DCM20220728_9-DE
Reçu le 02/08/2022
Publié le 02/08/2022